



# Conseil économique et social

Distr. générale  
28 juillet 2020

---

## Session de 2021

Point 2 l'ordre du jour

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 21 juillet 2020

[sur la base d'une proposition examinée selon la procédure d'approbation tacite  
(E/2021/L.1)]

### 2021/1. Organisation des travaux de la session de 2021 du Conseil économique et social

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* les résolutions [61/16](#), [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale, en date des 20 novembre 2006, 20 septembre 2013 et 23 juillet 2018, concernant le renforcement du Conseil économique et social,

*Réaffirmant* qu'en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, il peut décider de tenir des réunions spéciales, selon que de besoin, avec appui technique et services de conférence complets, pour examiner des questions urgentes qui se posent dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes,

*Conscient* que, lorsqu'il programme ses sessions, ses réunions et ses consultations, il tient compte du calendrier de réunion des autres organes traitant de questions économiques, sociales et environnementales afin d'éviter les chevauchements inutiles et de ne pas surcharger leur ordre du jour,

*Rappelant* l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>1</sup> et du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>,

*Rappelant* que dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental au forum de 2020 sur le suivi du financement du

---

<sup>1</sup> Résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale.



développement<sup>3</sup>, il a été décidé que le sixième forum se tiendrait du lundi 12 au jeudi 15 avril 2021,

*Tenant compte* de la nécessité éventuelle d'adapter l'organisation des travaux à la lumière de l'impact continu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur ses activités,

*Tenant compte également* de la nécessité éventuelle d'opérer des ajustements en fonction des décisions que l'Assemblée générale ou lui-même prendront par la suite,

1. *Décide* d'organiser les travaux de sa session de 2021 comme suit, étant entendu qu'il pourrait avoir à tenir des réunions supplémentaires selon que de besoin :

- a) Le forum de la jeunesse se tiendra les mercredi 7 et jeudi 8 avril 2021 ;
  - b) Des réunions consacrées à la gestion seront organisées le mardi 20 avril 2021 pour élire des candidats aux sièges devenus vacants dans ses organes subsidiaires et dans les organes connexes ;
  - c) La réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra le jeudi 29 avril 2021 ;
  - d) Le forum des partenariats se tiendra le lundi 3 mai 2021 ;
  - e) Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra les mardi 4 et mercredi 5 mai 2021 ;
  - f) Le Forum pour la coopération en matière de développement se tiendra les jeudi 6 et vendredi 7 mai 2021 ;
  - g) Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement se tiendra du mardi 18 au jeudi 20 mai 2021 ;
  - h) Les réunions du débat consacré à la gestion se tiendront les mardi 8 et mercredi 9 juin 2021, et les mercredi 21 et jeudi 22 juillet 2021 ;
  - i) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra du mercredi 23 au vendredi 25 juin 2021, à Genève ;
  - j) Le débat consacré à l'intégration se tiendra le vendredi 2 juillet 2021 ;
  - k) La réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous ses auspices, se tiendra du mardi 6 au lundi 12 juillet 2021 ;
  - l) Le débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices, se tiendra du mardi 13 au vendredi 16 juillet 2021 ;
2. *Décide également* que la session d'organisation relative à son programme de travail pour la période allant de juillet 2021 à juillet 2022 se tiendra le vendredi 23 juillet 2021.

21 juillet 2020

---

<sup>3</sup> Voir E/FFDF/2020/3.